



Bonnemain actualités



Randonnée contée
Comité d'Animation
8.07.2017

**Ludolire « Poissons,
coquillages et crustacés »**
12.07.2017

Semi-marathon
Rotary Club
20.08.2017

Rallye vélo
Bonnemain Demain
27.08.2017



Stock Cars
Inter Association
9 et 10.09.2017

Classes 7
Comité d'Animation
24.09.2017

Ludolire
« les animaux sauvages »
30.09.2017

Spectacle magie et ballons
Sourire de Claire
07.10.2017

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2017
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017
- Les infos municipales
- Les infos des associations

Lors de la séance de conseil municipal du 4 juillet, vos élus ont adopté à l'unanimité la charte de gouvernance du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). La commune a un PLU depuis 2011. Aujourd'hui, celui-ci définit toutes les règles en matière d'urbanisme. Cette charte de gouvernance concerne le PLUi que la loi ALUR (Loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové) impose désormais de mettre en place dans chaque communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Cet édito vous apporte quelques éclairages pour mieux comprendre la mise en place de ce prochain PLUi et sur ce qu'il va être pour la commune et la communauté de communes.

Il constitue un vrai enjeu de solidarité entre les 27 communes du territoire. Chaque commune présente ses particularités, a des moyens techniques et financiers très différents, se trouve confronté aux mêmes problématiques de déplacements, d'habitat, de commerces, d'agriculture ou encore d'environnement. Ces enjeux auxquels nous sommes soumis dépassent les limites administratives de nos communes et ne peuvent être traités seulement à l'échelle communale.

Le PLUi, outil au service des projets, doit être la traduction réglementaire du souhait de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Il doit permettre d'allier intérêt communautaire et spécificités locales dans un souci d'intérêt général mais en répondant, du mieux possible, aux réalités vécues par les habitants tout en prenant en compte leurs besoins futurs en termes d'équipements et de services au sein de la Bretagne Romantique.

Si l'échelle intercommunale s'avère essentielle, pour autant **la commune demeure le 1^{er} échelon territorial** à partir duquel les territoires s'organisent. Aussi, **chaque commune va rester au cœur de l'élaboration du PLUi**. Celui-ci va permettre de partager un socle commun en matière de règlement des droits des sols mais **chaque maire reste compétent** en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme sur sa commune.

C'est ce transfert de compétence qui sera soumis pour avis lors d'un prochain conseil municipal en vue de l'élaboration d'un PLUi.

Le Maire,

Marcel PIOT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Béatrice LEROUX, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Olivier MILLION.

Absents excusés : Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Philippe DOUARD qui a donné pouvoir à Béatrice LEROUX.

Absents : Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER
Secrétaire de séance : Marie-Hélène DURÉ

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 03/2017 du 12 juin 2017 : acceptation de la proposition de la société LETERTRE Géomètres pour la fourniture d'un plan topographique des rues de la Gare et de Lombe, moyennant un prix de 1 350 € HT.

- Décision n° 04/2017 du 19 juin 2017 : acceptation de la proposition de la société Ateliers HELMBOLD relative à la réparation complète de vitraux de l'église et à la pose de protections grillagées en cuivre, pour un montant de 7 450 € HT, ainsi que le versement d'une indemnité de sinistre par GROUPAMA d'un montant de 2 668 €.

- Décision n° 05/2017 du 20 juin 2017 : acceptation de la proposition de la société Orange relative à l'étude de raccordement au réseau téléphonique de la maison médicale, au suivi des travaux et à la recette de conformité des infrastructures, pour un montant de 760 € HT.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - DEMANDE DE DEROGATION POUR LE RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du message en date du 6 juin 2017 de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale (DASEN) concernant le projet de décret sur un retour à la semaine scolaire de quatre jours et l'échéancier arrêté pour le département d'Ille et Vilaine.

Il précise, après consultation des parents d'élèves favorable à hauteur de 70 % au retour à la semaine de quatre jours, que le conseil d'école en date du 22 juin 2017 a donné un avis favorable par 10 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

Par courrier en date du 30 juin 2017, le DASEN a donné un avis favorable à la demande de dérogation pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du rythme scolaire de l'école Henri Matisse dès la rentrée de septembre 2017 et approuve un retour à la semaine de quatre jours selon les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 12h et 13h45 – 16h30.

ECOLE HENRI MATISSE : ACHAT D'UN JEU DE COUR

Monsieur le Maire expose que l'Association Les Amis de l'école Publique envisage d'acquérir une structure de jeux pour la cour de l'école Henri Matisse.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'achat de la structure de jeu auprès de la société Synchronicity (56) pour un montant total de 12 807.24 € TTC et accepte le don de l'association Les Amis de l'École Publique d'un montant de 9 126 € destiné à financer les travaux d'achat du jeu de l'école Henri Matisse. Ce don sera versé sur deux années : 4 563 € en 2017 et 4 563 € en 2018.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : PROJET CHARTE DE GOUVERNANCE PLUI

Les élus de la communauté de communes Bretagne Romantique souhaitent s'engager dans un acte fort : la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette charte a pour objectif de poser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration et le suivi du PLUi de la communauté de communes de la Bretagne Romantique.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable unanime à ce projet de charte.

MISE EN PRIORITE RD 9, 75 ET 78 : POSE DE PANNEAUX

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en priorité des routes départementales n° 9, 75 et 78. Le département prendra en charge la fourniture des panneaux de signalisation et de pré-

signalisation ainsi que le marquage au sol. Seul restera à la charge de la commune l'entretien des panneaux de pré-signalisation mis en place sur les voies communales. Vingt-huit voies communales sont concernées.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Danielle HUOT qui a donné pouvoir à Sonia ROBERT, Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Jean-Paul MURIE

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 06/2017 du 13 juillet 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 20 rue de Joudette, appartenant à Monsieur et Madame Dominique MABILE et Monsieur Olivier BRANNELEC.

- Décision n° 07/2017 du 13 juillet 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 13 rue de la Rousselaie, appartenant à Monsieur Laurent DESTOUCHES et Madame Angélique RAUX.

- Décision n° 08/2017 du 13 juillet 2017 : acceptation de la proposition de Monsieur Bertrand MAINGUENE, 13 boulevard Franklin Roosevelt 35200 RENNES relative à la confection et à la pose de rideaux pour la salle du conseil municipal, moyennant un prix de 3 281.24 € HT.

- Décision n° 09/2017 du 8 août 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Valérie ALLOT-RANC, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 rue de Brocéliande, appartenant à Madame Madeleine COUTANCHE.

- Décision n° 10/2017 du 23 août 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 15 rue de la Marre Boutier, appartenant à Monsieur Pascal PREAULT.

- Décision n° 11/2017 du 23 août 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 13 bis rue de la Marre Boutier, appartenant à Monsieur et Madame Dominique GUERIN.

- Décision n° 12/2017 du 23 août 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Bertrand PRIOL, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 10 rue des Peupliers, appartenant à Monsieur Guillaume CORDE et Madame Amélie BRIZARD.

Décision n° 13/2017 du 19 septembre 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Fabrice JANVIER, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 8 allée de la Duchesse Anne, appartenant à la SCI PAMACEL.

- Acceptation du devis de l'entreprise ENEDIS pour un montant de 1 255.97 € TTC (raccordement au réseau électrique de la maison médicale)

- Acceptation du devis de l'entreprise BLAIRE et HUBERT pour un montant de 2 067.60 € TTC (raccordement au réseau télécom de la maison médicale)

- Acceptation du devis de l'entreprise STGS pour un montant de 1 385.77 € TTC (raccordement au réseau EU de la maison médicale)

- Acceptation du devis de l'entreprise STGS pour un montant de 900 € TTC (rédaction du cahier de vie pour la station d'épuration)

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) une décision modificative au budget communal afin d'ajuster certains comptes.

NUMÉROTATION VILLAGE DU ROCHER CORDIER : MODIFICATION

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur, il y a lieu de renuméroter les maisons situées au lieu-dit « village du Rocher Cordier ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle numérotation retenue pour chaque habitation.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un état de produits irrécouvrables d'un montant de 709.94 €uros

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : AJOUT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 mai 2014 qui lui confiait, pour la durée du présent mandat, huit délégations. Il propose de rajouter la délégation suivante :

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Cette nouvelle délégation permettrait à la commune de céder de nombreux objets ou matériels inutilisés dont la commune est propriétaire. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal sera informé des ventes réalisées au moyen des décisions du Maire. Au-delà de 4 600 euros, le conseil municipal sera compétent pour décider des conditions de la vente.

Le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) cette nouvelle délégation.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du temps de travail de deux agents communaux, à compter du 1^{er} octobre 2017, suite au retour à la semaine de 4 jours.

PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE TROIS POSTES

Après avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à des avancements de grade et d'un poste d'adjoint technique suite à un départ en retraite.

PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE)

Suite à la parution des décrets, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP au corps des adjoints du patrimoine, des adjoints techniques et des agents de maîtrise selon les principes définis lors du conseil municipal en date du 29 novembre 2016, à compter du 1^{er} janvier 2018.

PERSONNEL COMMUNAL : REVALORISATION DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser la rémunération de l'emploi de gérant de l'agence postale communale, titulaire d'un CDI, à compter du 1^{er} octobre 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES PROJET DE CONVENTION

Dans le cadre du projet, il est prévu que la Communauté de Communes mette en place un logiciel professionnel, un portail internet et à disposition des communes adhérentes des postes informatiques destinés aux bibliothécaires et au public.

La commune s'engage à adopter un budget d'acquisition annuel minimal de 2 € par habitant pour ses collections communales (livres et revues). Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs au sein de la Communauté de Communes, la commune appliquera les tarifs d'inscription suivants, dont elle perçoit les recettes :

- 10 € par adulte et par an (de date à date)

- Gratuité pour les moins de 18 ans

La Communauté de communes n'intervient ni sur les personnels, ni sur les locaux, ni sur les collections des bibliothèques, qui restent sous la responsabilité des communes. La mise en réseau promeut et facilite les démarches de mutualisation, afin d'amplifier les services auprès de la population.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) la convention de partenariat. La minorité approuve le projet mais s'abstient sur la partie des droits d'inscription. En effet, le coût pour une famille passerait de 5 € actuellement à 10 € par personne, ce qui entraînera une charge nouvelle supplémentaire pour les familles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 28 JUIN 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 28 juin 2017 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la communauté de communes au titre du transfert de la compétence « Promotion du tourisme » et du coût du "service ADS pour l'exercice 2016".

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CHARTE DE GOUVERNANCE VOIRIE

Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée qu'elle s'abstiendra sur ce vote. Elle rappelle que le conseil municipal, sur sa proposition, avait voté à l'unanimité contre le transfert de la compétence entretien de la voirie, lors de la séance du 18 décembre 2012. Depuis ce transfert, elle considère que le bilan, à ce jour, n'est pas satisfaisant et que de nombreuses doléances arrivent en mairie. Certes, il s'agit maintenant de se mettre simplement en conformité avec la loi mais si le transfert avait été présenté en 2012 en totalité (investissement et fonctionnement), il aurait été refusé à fortiori.

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe impose de nombreux transferts de compétence et que le service voirie est apprécié par de nombreuses communes dans la région de Tinténiac qui bénéficiaient déjà de ce service à travers le syndicat des chemins ruraux. Monsieur le Maire défend la position communautaire et propose de voter pour cette charte.

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour et 6 abstentions (Marie-Hélène DURÉ, Jean-Paul MURIE, Laurent CITRÉ, Béatrice LEROUX (pouvoir à Marie-Hélène DURÉ), Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) d'approuver la charte de gouvernance voirie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 5 abstentions (Marie-Hélène DURÉ, Jean-Paul MURIE, Laurent CITRÉ, Béatrice LEROUX (pouvoir à Marie-Hélène DURÉ) et Nathalie TESSIER), justifiés pour les mêmes raisons que la précédente délibération, à savoir le transfert intégral de la compétence voirie, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Loïc LEBRET précise qu'il ne s'abstient pas sur ce point, étant donné qu'il a voté pour lors de la réunion du conseil communautaire se rapportant à cette affaire.

Cette modification a pour but de déterminer une seule et unique compétence voirie (investissement et fonctionnement), et d'assurer le transfert des compétences suivantes au 1^{er} janvier 2018 :

- GEMAPI (gestion, missions, gouvernance, financement) ;

- Création et gestion de maisons de services au public ;

- Assainissement non collectif en compétence facultative (*afin de ne pas être contraint d'exercer la compétence Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018*)

RAPPORTS ANNUELS EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et du SDE 35 pour l'année 2016.

Ces rapports sont tenus à la disposition de tout requérant qui souhaite en prendre connaissance, en s'adressant aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

OURAGAN IRMA : SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma d'un montant de 200 €, par le biais de la Fondation de France.

LES INFOS MUNICIPALES

Inscriptions sur les listes électorales

Les Administrés qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales sont invités à se présenter à la mairie avant le **30 décembre 2017 à 11 heures**, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture sauf portable).

Fermeture secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 23 décembre 2017.

Fermeture Agence Postale Communale

L'agence postale communale sera fermée du mardi 26 au samedi 30 décembre 2017.



Samedi 4 novembre de 10h à 12h : LUDOLIRE : « Miam Miam ! ». Avec Bénédicte Briend de la ludothèque « Au Bois des Ludes ». Venez partager un moment convivial autour des jeux et des livres ! Animation financée par la communauté de Communes

Prix des Lecteurs : Lancement le **dimanche 5 novembre à 16h**. Hélène Camus nous présentera les 6 romans de la sélection. Vous aurez alors jusqu'en juin 2018 pour en lire au moins 5 des 6 romans pour pouvoir voter pour vos 3 favoris. Nous vous invitons à participer à ce prix qui est l'occasion d'échanges intéressants entre les lecteurs.

Samedi 18 novembre à 10h : Atelier d'écriture animé par Louis Hautefort, auteur

L'atelier d'écriture c'est une bonne dose de convivialité, de jeux et de littératures, alors quel que soit votre âge, venez découvrir votre écriture personnelle et créative ! Ados, adultes et enfants à partir de 8 ans.

Gratuit sur inscription. Animation financée par la communauté de communes.

Fonds : Nous allons bientôt faire un échange de 200 livres avec la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine et nous venons d'acheter des nouveaux livres qui seront très bientôt à votre disposition !

Accueil loisirs : les vacances d'automne se transforment en « animations monstrueuses »



L'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances du 23 octobre au 3 novembre 2017.

Vous pourrez fabriquer des potions, des gâteaux dans un chaudron magique, faire une chasse au trésor. L'accueil de loisirs va se transformer en ville fantôme hantée par des squelettes, araignées et autres monstres sortis de l'imagination des enfants.

Mercredi 25 octobre : sortie à l'aquarium de Saint-Malo (sur inscription, supplément de 5 €)

Mardi 31 octobre : bal monstrueux



Pour tous renseignements, contacter **Nathalie LE MORVAN**, au **06.28.75.43.79**, ou par mail : **nathalie.lemorvan@ufcv.fr**

N.B. : Pour rappel, l'accueil de loisirs n'est pas ouvert pendant les vacances de Noël.

Petite enfance : le Relais Parents Assistants Maternels vous guide et vous informe

Vous êtes parents ou allez devenir parents et vous recherchez un mode d'accueil (assistant maternel, crèche...) pour votre enfant ? Contactez le Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne romantique pour être accompagné dans votre recherche et vos démarches. Le service est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi) et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Les quatre animatrices proposent également des ateliers d'éveil réguliers et ponctuels pour les jeunes enfants de moins de 4 ans, sur les différentes communes du territoire.

A Bonnemain, l'atelier a lieu le mardi de 9h30 à 11h30 au rez de chaussée de la bibliothèque.

Pour en savoir plus, contactez le 02 99 45 20 12 ou rendez-vous sur **<https://bretagneromantique.fr>**



SMICTOM : Collecte des papiers et des journaux à l'école Saint Joseph

Ayant pour objectif d'atteindre 60% de recyclage des papiers en 2018, le SMICTOM d'Ille et Rance lance la grande collecte des papiers et des journaux dans les écoles du territoire.

A Bonnemain, l'école Saint Joseph a conventionné avec le SMICTOM pour la grande collecte.

Pour la collecte des journaux, des bennes temporaires sont mises à disposition des écoles, le temps d'une semaine. Seul le papier journal en vrac, sec et non souillé est accepté pour cette collecte spécifique.

Pour les autres papiers, c'est toute l'année

Les papiers, enveloppes, courriers, lettres, annuaires, magazines, catalogues, livres, cahiers, bloc-notes, publicités et prospectus sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à la collecte du papier dans les écoles. La colonne est installée à proximité de l'école depuis début septembre. Les **papiers** collectés par le SMICTOM seront ensuite recyclés en journaux (entreprise UPM, Seine-maritime).

Lien : **<http://www.jadoptezerodechet.fr>**



Simplification : vos démarches en ligne

Les procédures de délivrance des titres sont désormais dématérialisées. Il n'est plus nécessaire de se rendre en préfecture pour de nombreuses démarches administratives. Elles pourront être effectuées en ligne, 24h/24, 7 j/7.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Le plan préfectures nouvelle génération facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de :

- carte nationale d'identité
- passeport
- permis de conduire
- carte grise



A compter de novembre 2017, il ne sera plus possible de déposer de dossier en préfecture pour ces titres.

Dès à présent, vous êtes encouragés à procéder aux démarches en ligne sur le site suivant: **<https://ants.gouv.fr>**

Covoiturage de proximité, votre avis nous intéresse...



La Communauté de communes, en partenariat avec l'association Covoiturage+, souhaite expérimenter un réseau de covoiturage de proximité. Une réflexion est menée pour vous proposer des déplacements plus conviviaux et plus solidaires au sein de votre territoire (marché, supermarché, rendez-vous médicaux, loisirs...). Répondez à l'enquête directement en ligne sur le site Internet de la Communauté de communes : **www.bretagneromantique.fr** ou formulaire à retirer au secrétariat de mairie.

Octobre Rose 2017

Le mois d'octobre, spécialement dédié à la lutte contre le cancer du sein au niveau mondial, est l'occasion de sensibiliser à l'importance du dépistage. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme et se situe au 1er rang des décès par cancer. Des actions sont prévues au niveau du Pays de Saint-Malo. Le dépistage organisé du cancer du sein concerne tous les deux ans les femmes âgées de 50 à 74 ans.



Cueillette des champignons

La cueillette des champignons en Ille et Vilaine est réglementée par l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant réglementation de la cueillette des champignons en Ille-et-Vilaine, qui abroge l'ancien arrêté en date du 26 août 1992.

Il dispose notamment que sur tout le territoire du département, la cueillette des champignons non cultivés est soumise à l'autorisation du propriétaire ou de ses ayants droits. En forêt domaniale, la cueillette est autorisée dans la limite de 5 litres par jour et par personne.

il est donc vivement recommandé de lire cet arrêté avant de partir à la cueillette de champignons.



Maladie de Lyme

La maladie de Lyme est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...). La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de piqûre, il faut surveiller la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, il faut consulter un médecin rapidement.

LES INFOS DES ASSOCIATIONS

CATM

Dimanche 12 novembre : commémoration Armistice 1918 à 11h au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Ouvert à tous.

Dimanche 3 décembre : hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Commémoration cantonale. Messe à 10h en l'église de Bonnemain, cérémonie à 11h au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes et d'un repas.



Comité d'animation

Samedi 4 novembre : randonnée pédestre. Départ 9h15 parking face au cimetière, parcours 4 km ou 9 km. Pot de l'amitié au retour. Tarif : 1€

Dimanche 3 décembre : randonnée pédestre au profit du Téléthon. Rendez-vous à 9h30 (randonnée 8 km) ou 10h30 (randonnée 3-4 km) place de l'Eglise. Potage au retour. Libre participation.

Dimanche 31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre. Orchestre Cristal. Réservation et renseignements : M. Loïc LEBRET au 07.61.01.78.59.



Sourire de Claire

Samedi 13 janvier : Repas à la salle des fêtes

Club du Bon'Accueil

Vendredi 17 novembre : concours de belote

Mercredi 13 décembre : Repas à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

Mercredi 10 janvier : Galette des Rois à la salle des fêtes.

Vendredi 12 janvier : concours de belote

Les Amis de l'Ecole Publique

Dimanche 10 décembre : Marché et arbre de Noël à la salle des fêtes.

APEL Ecole Saint Joseph

Dimanche 17 décembre : Arbre de Noël à la salle des fêtes

Troupe Tonone

- Représentations théâtrales les samedi 20, 27 janvier et 3 février 2018 à 20h30 et les dimanche 21, 28 janvier et 4 février 2018 à 14h à la salle des fêtes. Tarif spécial aînés le dimanche.

IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bonnemain.fr

Vous pouvez également contacter l'office de tourisme Bretagne Romantique situé 9 bis, rue Notre-Dame à Combours ou consulter leur site internet tourisme.bretagneromantique.fr pour découvrir notre région.

**En novembre, on arrête ensemble
et en équipe !**



www.tabac-info-service.fr